



Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 9 décembre 2016

RAPPORT SUR LE BUDGET 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le budget de l'année 2017. Lors de notre seconde séance en date du 29 novembre 2016, la boursière Mme Sylvie Cretton et le Syndic M. Pierre Rochat étaient présents toute la séance tandis que le municipal M. Jean-François Cossetto, qui est intervenu pour les dépenses qui concernaient son dicastère, nous a quitté une fois avoir répondu à toutes nos questions.

Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de notre séance.

Considérations générales

Comme nous ne semblons pas aller vers des années prospères et suivant les conseils du canton, la Municipalité a estimé les recettes de manière prudente ce qui a pour cause un boucllement du budget avec un déficit de Fr. 891'360.00. Si on y ajoute les prélèvements sur les fonds de réserve de Fr. 1'749'500.00 et on soustrait les attributions aux fonds spéciaux de Fr. 88'993.00, la perte budgétée s'élève à Fr. 2'551'867.00.

La marge d'autofinancement idéale afin d'absorber les importants investissements effectués devrait être de 3,6 Mio, selon la municipalité. Pour rappel, cette marge était de 3,9 Mio en 2014 et 4,2 Mio en 2015. Il est par conséquent à souhaiter que comme pour l'année 2015 lorsque le budget prévoyait un cash flow de Fr. 886'244.00, la prévision de Fr. 843'873.00 pour 2017 atteigne finalement un montant se rapprochant un peu plus de la marge idéale de 3,6 Mio.

La commission des finances relève par ailleurs qu'elle a été informée que le contrôle interne est en cours de mise en œuvre, notre commission sera convoquée prochainement afin d'en apprendre plus à ce sujet. Pour le bouclage au 31 décembre 2016, le service des finances sera déjà entièrement concerné par cette nouvelle manière de faire.

Explications complémentaires

La commission tient à vous informer que dans les comptes 2016, tous les frais relatifs aux bâtiments communaux seront imputés à chaque bâtiment individuellement ce qui nous permettra de connaître avec précision le coût annuel de chacun d'entre eux.

La commission des finances a demandé des renseignements sur certaines positions du budget et vous en informera au fur et à mesure de son passage en revue :

Page 6, cpte 110.3011

Remarque : L'augmentation du poste traitement vient du fait que l'archiviste a été engagée à un poste fixe et n'est plus considérée comme du personnel occasionnel, d'où la suppression du montant sur le compte 110.3012

Page 8, cpte 140.3141

Remarque : La COFIN précise que ce montant est compensé par le **cpte 350.4231.099**, il représente la location des locaux mis à disposition pour les cours de français pour les personnes non francophones, cours subventionnés par le canton.

Page 11, cpte 152.3653.005 :

Remarque La cotisation à Alpes Promotion est plus élevée qu'auparavant car, comme prévu par cette société coopérative dont Bex fait partie, les communes reprennent dès 2017 la part que le canton ne subventionnait que durant les 3 premières années.

Page 12, cpte 170.3905

Remarque : il s'agit des intérêts relatifs aux nouveaux vestiaires du foot, actuellement en construction.

Page 12, cpte 180.3517

Remarque : Ce montant fait partie des dépenses incompressibles puisque que nous devons payer la part de notre Commune selon la répartition calculée par la Direction générale de la mobilité et des routes.

Page 23, cpte 320.3155.003

Remarque : Le montant ne Fr. 20'000.00 ne concerne pas que le siège, il inclut également des pneus de remorque et divers matériels.

Page 23, cpte 350.3141.055

Remarque : la réfection du local du feu coûtera Fr. 6'000.00, comme il appartient pour moitié aux FMA, ces derniers devraient participer pour moitié à la réfection du toit. Le solde de la somme, soit Fr. 9'000.00 sera utilisée pour la réfection des sanitaires de l'ancien collège ainsi que divers autres petits travaux.

Page24, cpte 350.4231.002

Remarque : Les nouveaux tarifs de location du chalet de l'Arbalesse ne sont pas pris en compte dans ce budget puisque pas encore fixés au moment de l'établissement du budget.

Page24, cptes 355.3122 et 355.3151 Centrale de chauffage à distance

Remarque : La Commune est toujours en attente d'une solution à trouver par le Groupe E qui gère la Centrale afin de diminuer les coûts dus à l'utilisation exagérée du gaz et les problèmes techniques provoqués lors de l'arrêt et de la remise en route des machines.

Page 28 , cpte 430.3142

Remarque : Ce poste sera suivi de près afin d'éviter tout dépassement. Pour information, entre 2001 et 2005 ce poste atteignait en moyenne 524'000.00, entre 2006 et 2010, une moyenne de Fr. 708'000.00 et une moyenne de Fr. 830'000.00 entre 2011 et 2015.

Page 29 , cpte 431.3143

Remarque : Contrôle périodique des installations par l'entreprise AVC

Page 34 , cpte 501.3011

Remarque : Cette hausse du poste des salaires concerne l'engagement de la personne qui s'occupe des locaux de l'UAPE. Le montant relatif à cette personne est refacturé au réseau Pop e Poppa

Page40 , cpte 580.3141.071

Remarque : La COFIN, à l'unanimité, estime qu'il n'est pas sensé de changer le chauffage de la Chapelle de Nagelin sans y avoir auparavant effectué des travaux d'isolation. Elle propose par conséquent de continuer à chauffer cette chapelle avec le chauffage d'appoint qui est loué Fr. 1'000.00 par année et de réexaminer la situation après un hiver. Pour information la chapelle est utilisée 4 soirs par semaine ainsi qu'une semaine par année pour la confection des couronnes de l'Avent.

Amendement 1 : La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose de reporter cette dépense jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à la réfection de la chapelle.



Conclusions :

Nous sommes conscients que par rapport aux années 2000 la charge d'intérêt a baissé alors que nous avons plus de dettes, ceci n'est pas une raison pour augmenter ces dettes. La commission demande à la municipalité de ne pas prévoir des investissements en vue d'atteindre le plafond de 75mio mais de nous présenter des préavis pour des dépenses absolument nécessaires.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2017, nous soulignons que le plan financier ne nous est communiqué qu'à titre indicatif. En effet, si l'on rajoute les investissements de Fr. 570'000.00 relatifs aux captages de Solalex (570'000.00 car Fr. 100'000.00 environ seront payés en 2016) et Fr. 298'000.00 relatifs aux cuisines de l'hôtel de ville, le total des investissements passerait de Fr. 4'365 mio à Fr. 4'957 mio, montant qui n'est de loin pas définitif puisque lié aux préavis qui doivent être acceptés par le Conseil.

Par contre, la commission demande à la municipalité de ne pas engager des montants pour des études préliminaires sans avoir auparavant obtenu l'aval du conseil. En effet, nous ne souhaitons pas avoir à entendre, comme pour le préavis de Solalex, qu'un montant de Fr. 100'000.00 au moins ait déjà été dépensé avant même que le Conseil ne se prononce sur le préavis. A ce sujet, nous relevons la remarque de la page 5 du budget « conformément à l'article 18 du règlement sur la comptabilité des communes, le plan financier n'est pas soumis au vote ». Par conséquent, les dépenses prévues en page 63 du budget ne sont pas acceptées par le Conseil, la municipalité doit passer devant le conseil pour toute dépense de plus de 50'000.00.

La commission n'ayant pas d'autres remarques à formuler, elle vous propose, à l'unanimité des membres présents et vu ce qui précède, d'adopter les conclusions du budget 2017 tel que demandé par la municipalité avec totaux suivants, en tenant compte de l'amendement no 1 précité, soit :

Total de charges	Fr. 34'702'962.00
Total des revenus	Fr. 33'841'602.00
Excédent présumé des charges	Fr. 861'360.00

Marianne Marsden

Présidente de la Commission des Finances